



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directrice générale adjointe de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 9 juillet 2024, statuera sur la demande ci-dessous détaillée.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2024-0020 37, chemin du lac Aubrisson Nord	Autoriser, pour l'agrandissement projetée, un empiètement de 2,9 mètres dans la marge latérale droite de 8 mètres prévue pour un terrain de 1500 mètres carrés et plus de la zone H-119.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande avant cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur ladite demande et ce, avant le 5 juillet 2024, en indiquant clairement, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 21 juin 2024.

Marie-Ève Huneau
Directrice générale adjointe
/mp